



Confédération paysanne  
de la Drôme

INFORMATIONS SYNDICALES

# • La mauvaise Herbe •

Journal des paysans et paysannes de la Drôme

N° 167 - Janvier 2026

## Engagez-vous, rengagez-vous... aux municipales !

Contrairement à ce que prêchent certains dirigeants nationaux, il ne s'agit pas de répondre à une éventuelle menace par des sacrifices humains ! Mais d'être plus constructif en s'engageant dans nos élections municipales du 15 mars prochain. Pour nos communes rurales de moins de 1 000 habitants, les nouvelles modalités du scrutin sont un véritable séisme !

L'État a légiféré pour que la parité femme/homme soit respectée au sein des conseils municipaux, 80 ans après le droit de vote accordé à un peu plus de la moitié des Hommes résidant en France ! 80 ans où la domination masculine n'a jamais cessée. Le 15 mars, les listes aux élections municipales devront être à la parité, en alternance sur la liste. Et le traditionnel panachage ne sera plus autorisé : la liste devra être choisie en entier, sans sélection par la fameuse rature du nom qui ne convient pas.

Comme moi, de nombreux maires ne souhaitent pas se représenter. Pourtant il est important que le monde agricole soit représenté, en particulier notre idéal paysan de diversité et de proximité avec les consommateurs et consommatrices par des structures à taille humaine. Je m'y suis impliqué pendant 25 ans et n'ai rien regretté. Cette fonction est certes très chronophage, nous éloigne de nos familles que nous aurions aimé retrouver après nos journées passées aux champs, avec nos troupeaux ou sur les marchés. Mais très enrichissante, nous donnant l'occasion de participer activement à notre destin professionnel et personnel. C'est au sein de la commune que se fondent les plans d'urbanismes. Que se dessinent les voies d'accès et de circulation, les réseaux d'énergies et de communications. Que nos enfants sont éduqués dans nos écoles primaires. Que les associations sont encouragées pour compléter ce que nos personnels communaux ne sont pas en mesure de faire.

C'est aussi dans nos communes que l'on gère les ressources en eau ! Potable surtout, qui nous sert dans nos foyer mais aussi pour abreuver nos animaux. Il est



important que nous, paysan·nes, participions aux choix sur ces ressources, quantitatifs et qualitatifs, à la planification des réseaux et moyens de distribution. Maintenant les conseils municipaux peuvent aussi avoir une vue sur les réseaux d'irrigation, trop longtemps restés « chasse gardée » des bénéficiaires, sans souci de partage de cette ressource commune, cruciale particulièrement en Drôme avec le changement climatique.

Enfin, chaque commune siège au sein des intercommunalités qui sont dotées de nombreuses compétences, il faut que nos voix paysannes puissent s'y faire entendre !

N'hésitez pas à venir aux réunions de constitutions de listes et essayez de vous y engager, à la mesure de votre temps disponible et de votre intérêt pour tel ou tel sujet.

Alors oui, s'il reste encore de la démocratie dans notre pays, c'est bien au niveau communal ! Remplissons les sièges pour exprimer nos idées, participons, engageons-nous !

**Venez également nombreux débattre et proposer à notre assemblée générale qui aura lieu cette année à Die le 24 mars prochain !**

*Denis Lattard, paysan et maire à Autichamp*

# On a voyagé sur la lune... à la Chambre d'agriculture de la Drôme

***Elu·es « dé-mo-cra-ti-que-ment » par nos pairs au sein de la chambre d'Agriculture de la Drôme, nous pensons intégrer un espace de gouvernance et de concertation, de pluralisme et de transparence.***

Nos efforts pour participer au pilotage réel de la Chambre se sont heurtés à une allégeance sans faille au « Président », dont la fonction première est de distribuer les postes (et de proposer des voyages d'études !).

Dès la première session, les candidats FDSEA n'ayant pas été

élus sur sa liste ont simplement été nommés membres « associés ». Tout se vote à l'unanimité et sans débat ! Avec un tiers des voix, nous n'avons pas notre place au bureau, où tout se décide... en toute opacité !

Face à cette inertie, nous n'hésitons pas à prendre la parole et apporter notre regard critique, tentant de tracer les contours de ce que pourrait être une Chambre d'Agriculture Paysanne : une instance qui oriente et coordonne avec hauteur, plutôt qu'un guichet qui facture des services tous azimuts.

*David Millet, paysan à Menglon*

## Premier bilan après la victoire de la Conf' à la Chambre d'agriculture de l'Ardèche

***Pour la première fois, la Confédération paysanne de l'Ardèche a remporté les élections aux Chambres d'agriculture de janvier 2025. Une victoire historique avec 40,54 % des voix pour le collège « exploitants et assimilés », qui est un retour mérité de l'engagement de notre syndicat pour la défense des paysan·nes.***

Le nouveau fonctionnement démocratique voulu par la Conf' Ardèche nécessite du temps pour se mettre en place mais des nouveautés significatives sont déjà établies et respectent la promesse de **pluralisme** syndical. Le bureau de la Chambre a été ouvert à TOUS les syndicats. La liste FDSEA-JA a fait le choix de ne pas y siéger, au contraire de la CR et de la CFDT (représentant les syndicats de salariés) qui ont choisi d'y participer.

Les nouveaux élus ont acté une égalité stricte en ce qui concerne les subventions accordées aux syndicats, en toute **transparence**.

La nouvelle Chambre d'agriculture a arrêté de subventionner la presse agricole du syndicat FDSEA (L'Avenir agricole) pour proposer un magazine trimestriel envoyé à TOUS les agriculteurs et agricultrices de l'Ardèche. Son objectif : **informer le plus grand nombre de façon totalement asyndicale** des su-



*Membres du Bureau de la Chambre d'agriculture 07  
(crédit : Chambre d'agriculture 07)*

jets agricoles essentiels (aides, projets...) et des actions de la Chambre d'agriculture les concernant.

Plusieurs **réunions du bureau** de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche ont eu lieu **sur différents territoires**, ouverts à tous les paysannes et paysans locaux afin d'être sur le terrain et à l'écoute des attentes de toutes et tous.

Le nouveau président, entouré de son équipe, a présenté en septembre **son projet stratégique pour la mandature 2025-2031**. Souhaitons-leur une belle mandature, au service de tous les agriculteurs et les agricultrices de l'Ardèche !

## Rencontre avec la Préfète de la Drôme à la Ferme des Places

***La Confédération paysanne a organisé une rencontre avec la nouvelle Préfète de la Drôme, Marie-Aimée Gaspari, le 12 décembre 2025.***

L'idée était de présenter la Confédération paysanne et de revenir sur plusieurs thématiques importantes. Le lieu, la ferme des Places à Chabeuil, était idéal pour aborder la mise en place du réseau FSA (France Service Agriculture), dispositif qui structurera l'accompagnement installation-transmission dès 2027. La Confédération paysanne est pleinement mobilisée sur ce sujet pour le respect du pluralisme et défendre l'installation paysanne.

D'autres sujets ont été discutés : la crise Viticole (notamment la situation préoccupante de la cave Jaillance), les crises sanitaires (DNC et salmonelle) qui touchent les éleveurs, les chiens de protection des troupeaux contre la prédation, la gestion de l'eau, le photovoltaïque, la justification des surfaces PAC...



La Confédération paysanne restera vigilante sur les actions de la préfecture et continuera à interpeller la nouvelle préfète sur ces sujets et d'autres problématiques.

*Alain Sousa, maraîcher à Chateauneuf-sur-Isère*

# Défendre l'Agriculture Paysanne, le bien commun... et la démocratie !

**Bientôt quarante ans que la Confédération paysanne lutte pour le métier de paysan, et donc pour le droit de tous·tes à manger la conscience tranquille.**

Quarante ans où chaque fois que ce fut nécessaire nous sommes allés sur le terrain manifester, occuper, résister aux politiques, aux industriels et à tout ce qui menace notre profession.

Vache folle, OGM, malbouffe, partage des terres et de l'eau et des subventions, cancers dus aux pesticides, rémunérations indignes, Mercosur...

La liste des luttes où le dialogue politique, les recours juridiques et administratifs ne suffisent pas est longue.

Voilà pourquoi bien souvent nous allons dans les champs, la rue, les centrales d'achat ou les administrations, manifester notre opposition.

Et de plus en plus souvent c'est par la répression que l'État nous répond.

Répression directe tout d'abord, par des déploiements disproportionnés de CRS et gendarmes, qui poussés par leur hiérarchie transforment parfois maintien de l'ordre en déchaînement de violence et de haine, comme à Sainte-Soline où la « défense » d'une méga-bassine (déclarée illégale depuis) a causé plusieurs blessés graves (voir articles Mediapart).

Répression indirecte ensuite avec des avalanches de poursuites en justice et d'amendes, voire parfois de contrôles administratifs en série sur les fermes des « meneurs ».

En France, manifester est un droit et malgré le dénigrement et les caricatures portées par de nombreux médias ce ne sont pas des intérêts corporatistes mais les menaces sur le bien commun qui nous amènent à l'exercer.

*Vincent Paltera, paysan à Die*

## Palestine : les galères n'ont pas de frontière...

**Engagée contre le génocide en cours à Gaza, la Confédération paysanne a fait partie de la flottille Thousand Madleens to Gaza interceptée illégalement en octobre dans les eaux internationales. Claude Girod, membre de la Confédération paysanne à bord d'un des voiliers, porte la voix du monde paysan solidaire des paysan·nes palestinien·nes.**

« La Palestine n'existe pas » répond le type en uniforme qui me demande si je sais que j'enfreins les lois d'Israël. Effectivement, je n'ai rien vu de la Palestine. Une semaine de formation sur la non-violence, la géopolitique, l'histoire... Tout ça pour être interceptée dans les eaux internationales et accusée d'enfreindre les lois d'un pays auquel je ne demande rien...

Mais qu'allais-je faire dans cette galère ? Pourquoi pas, je réponds à Al Jezirah. La solidarité existe aussi dans les campagnes. Les retraité·es ont l'âge de ce conflit, ils le connaissent. Oui, c'est raisonnable d'être sur la flottille.

Pourquoi un drapeau de la Conf' sur un bateau ? La Conf' participe depuis des années à la récolte des olives avec La Via Campesina\*. La Conf' dénonce l'accaparement des terres et des ressources naturelles, le colonialisme partout dans le monde. C'est l'ADN de la charte des droits des paysan·nes que La Via

Campesina a imposée aux Nations Unies. Une galère dans laquelle nous avons toute notre place...

Aujourd'hui, une galère dont je peux parler pour montrer à quel point un État voyou kidnappe des manifestant·es non violents, interdit l'aide humanitaire, bombarde ses voisins quand il s'énerve, dans le silence complice de notre gouvernement et de la communauté internationale.

Rien vu de la Palestine, mais encore plus en colère qu'avant !

*Claude Girod, membre de la Conf' de Saône-et-Loire*

\* La Via Campesina est un mouvement paysan mondial dont la Confédération paysanne est membre



*Rencontre avec un paysan Palestinien en visite à La Bégude de Mazenc le 28 novembre 2025*

# Le statut du fermage a 80 ans

## Le faire vivre et le protéger

COMITÉ  
d'ACTION  
JURIDIQUE  
**DRÔME**

**La loi du 13/04/1946 sur le statut du fermage est née des recommandations du Conseil National de la Résistance (CNR) proclamant "l'élévation et la sécurité du niveau de vie des travailleurs de la terre par l'établissement d'un juste statut du fermage et du métayage".**

Cette loi portée par le ministre de l'agriculture François Tan-guy Prigent fut votée à l'unanimité. Elle constitue toujours une pièce maîtresse de la législation applicable au fermage et au métayage !

Avant le statut du fermage, les fermiers étaient à la merci des pressions des propriétaires. Tous les ans, à la St Michel, date à laquelle les baux arrivaient à leur terme, il y eut de véritables cortèges de charrettes et de bétail !

Le statut du fermage va permettre :

- d'accorder la stabilité et la sécurité avec des baux de 9 ans renouvelables
- de donner aux métayers la possibilité de devenir fermiers

- d'encadrer le prix des baux

- d'accéder pour les fermiers à la propriété.

La particularité du statut du fermage, ce sont les dispositions d'ordre public (on ne peut y déroger), concernant la durée, la reconduction tacite, les prix des loyers, l'indemnité pour les améliorations du fermier...

Aujourd'hui encore la Commission Consultative des baux ruraux est chargée de faire des propositions pour définir et ajuster les règles départementales, les Tribunaux Paritaires des Baux Ruraux sont chargés de régler les conflits. Les syndicats désignent dans ces deux instances des représentants dont le rôle est essentiel.

Le Comité d'Action Juridique (CAJ) se fixe pour mission de faire connaître, de faire vivre ce statut et d'accompagner les situations conflictuelles pour rechercher des solutions !

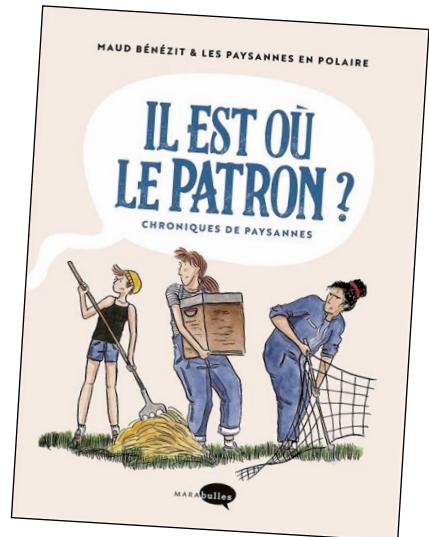
*Guy Perret, membre du CAJ et de la Confédération paysanne*

Pour contacter le CAJ 26 : 04 75 25 10 50

## Les grandes oubliées

### Et si on parlait des droits et de la place des femmes dans l'agriculture ?

**Soirée témoignages le 20 janvier 2026 à partir de 19h, salle Saint-Géraud à Saillans.**



Alors que les femmes écrivent depuis des siècles l'histoire agricole mondiale et qu'elles occupent une place officielle importante dans l'agriculture française (plus de 25 % en 2023), l'agriculture se conjugue toujours et encore au masculin !

Les combats des mouvements féministes et syndicaux des années 60 ont permis que les femmes deviennent « visibles » dans le monde agricole, mais à quel prix ?...

Il a fallu attendre 1961 pour que le mot « agricultrice » apparaisse dans le Larousse.

Attendre 1973 pour pouvoir être associée d'exploitant.

Attendre 1977 pour avoir droit à 15 jours de congés maternité, et 2005 pour qu'il soit de 16 semaines comme les salariées.

Attendre encore 1980 pour que le statut de co-exploitante soit créé.

C'est seulement avec la loi d'orientation agricole de 1999 (création du statut de « conjoint collaborateur ») que les agri-

cultrices ont enfin accédé à une protection sociale.

En 2010, grâce au combat largement porté par la Confédération paysanne, la loi de modernisation agricole autorise la constitution de GAEC entre conjoints.

Pour nous éclairer sur ce qu'est être une femme dans le monde agricole d'hier et d'aujourd'hui et pour mesurer l'ampleur des luttes, Céline Berthier et Guilaine Trossat (2 héroïnes de la BD *Il est où le patron ?*) et Véronique Léon, qui a longtemps été la référente de la commission femme à la Conf' nationale, viendront témoigner de leurs vies de paysannes et de militantes. Venez donc nous rejoindre nombreuses et nombreux pour en parler !

**Contacts :** Marie-Pascale Abel-Coindoz 06 26 37 15 20 ou Valéry Martineau 06 42 07 31 10

# Groupes locaux : s'organiser pour demain

**L'année 2025, nous a permis de lever nos verres à nos résultats très encourageants lors des élections professionnelles et également à la victoire de la Confédération Paysanne de l'Ardèche.**

Ce succès est le fruit d'un lent travail de terrain, au plus près des territoires. C'est notamment la création de groupes locaux de confédéré·es qui a permis de multiplier les actions et les événements en Ardèche (comme par exemple le festival du film paysan...). La pertinence de cette dynamique syndicale a porté ses fruits...

Forts de l'expérience de nos voisins, et persuadés qu'une échéance électorale ne se prépare pas à la veille du scrutin, la Confédération paysanne de la Drôme s'est mobilisée dès son assemblée générale de 2025 pour insuffler ce vent nou-

veau basé sur des groupes d'adhérent·es se réunissant sur leur secteur géographique et créant leur dynamique propre. Grâce à un nombre d'adhérent·es en augmentation, ces groupes se structurent aux quatre coins du département : du Nord Drôme au Diois, de la plaine de Valence à celle de la Valdaine ce sont quatre entités qui se structurent, créent du lien, et se mobilisent pour faire vivre l'agriculture paysanne à sa juste mesure. Comme l'illustre par exemple cette opération menée par le groupe Nord Drôme, le 22 novembre dernier. En occupant l'entrée de l'hypermarché Leclerc de Saint-Paul-lès-Romans, ces paysan·es ont sensibilisé les citoyen·nes à notre opposition et rejet des accords UE-Mercosur.

C'est plein d'enthousiasme que nous relèverons le défi de la prochaine échéance électorale !

*Sonia Tonnot, paysanne à Bonlieu-sur-Roubion*

## Transmettre nos fermes : un enjeu vital pour l'avenir paysan dans la Drôme

**Dans la Drôme comme ailleurs, le renouvellement des générations est urgent.**

Selon la MSA, on compte 5 000 chef·fes d'exploitation en activité. Parmi eux, 1 867 paysan·nes sont concerné·es par une transmission proche (ont entre 55 ans et plus de 60 ans), représentant plus de 64 000 hectares.

Pourtant, le recensement agricole de 2020 montre qu'**un·e agriculteur ou agricultrice sur trois de plus de 60 ans n'a pas de repreneur ou repreneuse identifié·e**, et ignore ce que deviendra sa ferme. Résultat : des fermes qui s'arrêtent sans transmission, des terres qui rejoignent des exploitations déjà grandes, sans créer de nouveaux emplois agricoles.

En face, environ **250 porteurs et porteuses de projet** se présentent chaque année au Point Accueil Installation, quelques dizaines d'autres passent uniquement par l'**ADEAR**\* , un flux en baisse depuis 2022. Pour la plupart, l'installation prendra plusieurs années. De plus, les fermes à reprendre ne correspondent pas toujours aux projets des candidat·es : 62 % des fermes à transmettre sont en élevage, polyculture ou grandes cultures, 30 % en arboriculture (fruitière ou viticole), alors que la majorité des candidats souhaite s'installer en **maraîchage ou PPAM**.

Cette situation résulte de plusieurs freins. **Économiques** : retraites faibles, foncier tendu, capitalisation importante des fermes. **Structurels** : peu de dispositifs de soutien pour accompagner la transmission. **Psycho-sociaux** : difficulté à quitter le métier de paysan, deuil de la transmission familiale, différences de visions du métier entre générations.

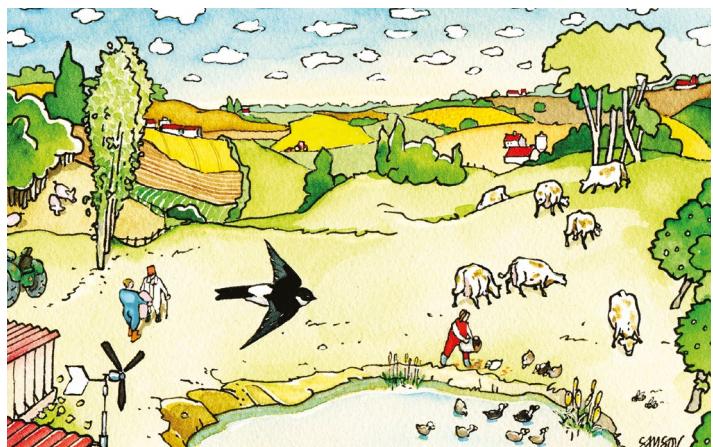
Pourtant, les lignes bougent. Dans la Drôme, plusieurs structures, dont l'**ADEAR 26**, consacrent du temps à accompagner

les transmissions. Les paysan·nes osent réfléchir à leur relève, explorer des options et ouvrir leur ferme à des porteur·euses de projet.

Reste qu'il faut faire changer le bruit de fond : Oui, toutes les fermes sont transmissibles ! Non, en parler et se faire accompagner ça n'est pas un tabou !

*Orlane LEU, accompagnatrice à la transmission ADEAR 26  
Contact : 07 45 21 44 60*

\* <https://www.agriculturepaysanne.org/Transmettre-377>



**Confédération paysanne** - C/o Usine Vivante - 24 av Fayolle - 26400 CREST

Tél: 06 56 68 88 17 - 04 75 25 21 72 [drome@confederationpaysanne.fr](mailto:drome@confederationpaysanne.fr)

ISSN 2610-7651 (en ligne), ISSN 2610-0428 (imprimé) - Directeur de publication : Erwan Le Texier

Retrouvez-nous sur internet : [www.drome.confederationpaysanne.fr](http://www.drome.confederationpaysanne.fr) et sur Facebook : [confederationpaysannedrome/](https://www.facebook.com/confederationpaysannedrome/)

# Gestion sanitaire de la Dermatose Nodulaire Contagieuse : STOP à la violence d'État

**À l'heure où nous écrivons ces lignes, la situation peut évoluer de jour en jour.**

Je me suis rendu début juillet en Haute-Savoie, théâtre principal des opérations d'abattage total de troupeaux atteints par ne serait-ce qu'un seul cas de DNC. Le récit officiel parlait de plus de trente foyers dans les deux Savoie. En fait, du point de vue des taons et autres vecteurs de la maladie, il s'agit d'un seul foyer très restreint géographiquement.

J'ai été témoin de la résistance aux institutions dans un élevage accompagné par la Conf' : 80 laitières de race Abondance confinées sous insecticide pour un seul cas de DNC éliminé. Puis l'apparition d'un nouveau cas quelques jours plus tard a abouti au renoncement de cette lutte, dans une douleur profonde consistant à anéantir 103 ans de travail familial. À 5 km à vol de taon, une ferme investie par la CR vivait le même drame.

L'absence de la FNSEA, annexée au ministère de l'agriculture, s'explique par l'objectif poursuivi par le gouvernement : préserver le statut indemne de la France et maintenir les exportations. Cet été, d'autres foyers sont apparus en France, en Espagne, illustration de l'échec de cette politique européenne. La DNC est une maladie connue dans le monde depuis plus de cent ans, elle n'a jamais été éradiquée par l'abattage systématique. Elle a pu être enrayer par la vaccination, l'abattage ciblé



Le 17 décembre à Valence, la Confédération paysanne de la Drôme s'est mobilisée à la DDPP et a été reçue par la Préfète

et l'immunité. Elle ne touche en général que 4 à 5 % des individus d'un troupeau et tue environ un dixième de ces 5 %. Cette politique radicale inefficace se poursuit, appuyée par d'écrasantes forces de l'ordre. On abat des troupeaux vaccinés. Il est question de vacciner tout le cheptel français, ce qui était exclu en octobre. Après des scènes délirantes dans plusieurs départements, il est enfin question d'expérimenter de ne pas abattre tout un troupeau.

Avec des méthodes différentes, la Conf' et la CR ont eu l'occasion de se rencontrer sur le terrain et de se grouper pour la cause. Les Conf' Drôme, Isère et Hautes-Alpes ont tracté cet été à Lus-la-Croix-Haute, recueillant un bon accueil du public. Les populations des zones concernées sont informées et solidaires. Les luttes syndicales ne sont jamais inutiles !

*Marc Finand, éleveur à Bellegarde-en-Diois*

## Biosécurité dans les élevages plein air de porcs et volailles

**Une expérimentation sur la biosécurité en élevage plein air a été menée par la Confédération paysanne en 2024-2025 sur 144 fermes en élevage porcin et avicole de toute la France. Dans la Drôme, huit fermes du territoire ont participé, accompagnées par Agribiodrôme.**

Les résultats de cette expérimentation, présentés lors d'un colloque le 4 novembre, mettent en avant la pertinence de l'approche fondée sur **une analyse des risques sanitaires à l'échelle de l'élevage**, défendue de longue date par la Confédération paysanne. Les outils développés dans le cadre de ce projet multi-partenarial doivent désormais être repris par l'administration afin de donner l'opportunité à chaque élevage d'adapter ses mesures de biosécurité au niveau de risque auquel son élevage est effectivement exposé.

Des travaux complémentaires restent à mener, pour pouvoir statuer sur l'efficacité de certaines mesures alternatives de prévention adaptées au plein air et pour renforcer plus généralement les connaissances disponibles sur les atouts de ces systèmes d'élevage (renforcement de l'immunité des animaux, faible risque de diffusion, etc.). La Confédération paysanne continue de défendre ce besoin de recherche et d'expérimentation pour produire des connaissances nouvelles mobilisables par les éleveur-euses et l'administration.

En attendant, **les grilles d'analyse des risques sanitaires**

douivent devenir notre véritable boussole en matière de réglementation sanitaire. Elles permettront à la fois de redonner de la marge de manœuvre aux élevages en plein air, fragilisés par des règles longtemps inadaptées, et de garantir un niveau de gestion des risques satisfaisant pour l'ensemble de ces élevages.

**Le rapport complet :**  
<https://tinyurl.com/biosecu>



# Clairette de Die, un petit goût amer

***Autour de nous et parmi nous, beaucoup ont refusé de croire à la dégringolade, jusqu'à ces derniers mois.***

Pourtant ça fait dix ans que les ventes ont commencé à baisser, la Clairette de Die a depuis, beaucoup de mal à conserver sa petite part du marché des vins effervescents. La qualité des vins n'est pas en cause mais les habitudes de consommation, le contexte socio-économique.

Nous sommes producteurs dans une Appellation d'Origine de taille modeste même si depuis 2016 et la libéralisation des droits de plantation, les surfaces de vigne ont grandi jusqu'à atteindre environ 1500 hectares. Pendant longtemps les revenus à l'hectare avaient de quoi séduire, la Clairette apportait une vraie respiration économique au Diois qui n'est par ailleurs pas un territoire agricole aisément.

La Cave coopérative de Die – qui réunit plus de 80% des producteurs – est aujourd'hui particulièrement touchée par cette baisse des ventes, il s'agit de centaines de milliers de bouteilles ! De très gros investissements avaient été engagés dans les années 2010 pour améliorer l'outil de production (juste avant le début de la chute), le Covid-19 est aussi passé par là, la concurrence accrue avec d'autres appellations européennes, le manque de visibilité malgré la notoriété, le vieillissement de

l'image, la baisse de consommation de vin...

Fragilité donc, pour cette structure Coopérative qui risque de s'accentuer avec un arrachage massif ou désordonné des vignes. Fragilité pour les producteurs qui ont subi plusieurs mauvaises récoltes depuis 2017 (année de gel généralisé) et qui doivent également faire le dos rond quand le paiement de ces récoltes est différé, voire supprimé pour partie...

Comme souvent les premiers réflexes ont poussé à l'agrandissement et à la mécanisation, solutions ou nouveaux maux, chacun son analyse. Aujourd'hui ce qui frappe le plus c'est que ce sont les jeunes qui abandonnent le métier, la boule au ventre. Ils ont parfois acheté des vignes au prix fort il y a 8 ou 10 ans, elles ont perdu plus de la moitié de leur valeur et dans certains endroits les bailleurs ne trouvent plus preneur. Comment tenir son prévisionnel, investir dans d'autres productions sans revenus fiables (et sur des terres à vigne), être double actif quand on travaille déjà à plein temps, continuer sans perspectives ?

A l'heure où l'on s'inquiète beaucoup du renouvellement de génération en agriculture, les producteurs de Clairette de Die cherchent un nouveau souffle et la Coopérative devrait peut-être soutenir spécifiquement les plus jeunes.

*Clarisse Arnaud, viticultrice à Vercheny*

## Coopératives : fusionner, pour quoi faire ?

***On a annoncé récemment une possible fusion entre les coopératives Terrena et Agrial.***

Elle donnerait naissance au 1er groupe coopératif agricole français : 13 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 30000 agriculteurs et autant de salariés. Des marques célèbres : Loïc Raison, Soignon, Tipiak, Paysan Breton. Toutes les grandes coopératives actuelles sont nées de fusions successives. L'ogre Agrial basé à Caen a absorbé en 2022 notre petite Natura'Pro de Montélimar, elle-même née en 2011 d'une fusion de l'Ardéchoise et de la CADP.

Le mouvement coopératif est né à la fin du XIXe siècle pour réaliser des achats d'engrais en commun puis pour écouler des productions (notamment le vin). Les coopératives ont été le fer de lance du développement de la production agricole après guerre. Mais le paysage a bien changé et beaucoup de coopératives « se

sont éloignées de leur vocation initiale pour devenir des multinationales aux filiales opaques » (A.L. Chouin, France Inter, 2019). Pour justifier les fusions, les administrateurs mettent en avant des rapprochements stratégiques, le renforcement des compétences au service des adhérents... Blablabla ! Ce qui les intéresse, c'est la rentabilité, comme les sociétés cotées en bourse. Et les profits générés ne ruissent majoritairement pas vers les paysans, en témoignent les rémunérations aberrantes des dirigeants. Peu d'entre nous ont le temps ou le courage d'aller se faire entendre aux AG et les administrateurs peuvent prendre des décisions dans une douteuse transparence.

Pour beaucoup de paysans, la coopérative n'est plus un outil qu'ils pilotent mais une entreprise à laquelle ils sont inexorablement liés et dans laquelle ils ne sont que des pions.

*Erwan Le Texier, arboriculteur à Félines-sur-Rimandoule*

## L'abattoir paysan du Diois, un outil à préserver

La France compte bien moins d'abattoirs que ses voisins et chaque mois il y en a des nouveaux qui ferment. L'abattoir du Diois ne fait donc pas exception à cette situation de crise en affichant ces dernières années une baisse significative du tonnage, couplée à une augmentation des coûts d'exploitation et des investissements de mises aux normes imposés par la réglementation sanitaire.

C'est pour répondre à ces difficultés qu'une réunion a été proposée à l'ensemble des usagers le 17 décembre. Les éleveurs et les éleveuses ont largement répondu présents, montrant bien l'importance cruciale de cet outil. Cet abattoir est d'ailleurs un des rares en France à être géré par les paysannes et les paysans, ce qui explique en grande partie le fait que l'outil se soit maintenu jusqu'à mainte-

nant malgré un contexte difficile.

Des pistes encourageantes sont ressorties de cette réunion. D'abord une volonté claire de la Communauté de communes du Diois, propriétaire des murs, de soutenir financièrement l'abattoir le temps de remonter la pente. Maintenir l'élevage, et donc l'abattoir, relève d'un enjeu d'utilité publique dans le Diois. Une étude va également être menée auprès des éleveur-euses pour mieux comprendre les raisons de la baisse de tonnage. D'autres pistes ont également été évoquées : l'Aïd, visites d'autres abattoirs, etc. L'abattoir du Diois est une réponse concrète au maintien d'un élevage paysan, il faut tout faire pour le maintenir.

*Christophe Morantin, paysan à Glandage*

# Loi Duplomb : « Nourrir, pas Mourir »



**Le 7 janvier 2026, la Loi Duplomb revient dans l'hémicycle. Pas pour y être abrogée, mais pour y être débattue, suite à la fameuse pétition aux deux millions de signatures. L'occasion pour la Conf' de réaffirmer son opposition à cette loi qui n'a qu'un seul but : accélérer la fuite en avant de l'agriculture vers un modèle toujours plus productiviste et la fin d'une agriculture indépendante, familiale et transmissible.**

Encouragements, témoignages, sourires... Autant de soutiens que les paysan·nes de la Conf' ont reçu lors des manifestations contre la loi Duplomb... Un soutien massif des citoyen·nes, des associations, des scientifiques heureux de voir que le combat pour l'agriculture paysanne rejette leurs préoccupations sur les questions d'alimentation saine, de santé, de partage des

ressources, des protections de l'environnement...

Le slogan des manifestations contre la loi Duplomb était « *Nourrir pas détruire* ». Car il est malheureusement nécessaire de rappeler cette évidence : le but de l'agriculture c'est de nourrir les citoyens, sans détruire leurs conditions de vie, leur santé et leur environnement.

Cela va plus loin : les paysan·nes sont les premières victimes du développement de l'agrobusiness, les premier·es exposé·es aux pesticides, au dérèglement climatique, à la raréfaction des ressources en eau... Plus que « *Nourrir, pas détruire* », pour les agriculteur·ices il s'agit de « *Nourrir, pas mourir* ».

Avec la loi Duplomb, c'est le monde paysan que l'on est en train de tuer en prétendant le sauver.

*Alain Sousa, maraîcher à Chateauneuf-sur-Isère*

## Accord UE-Mercosur, c'est définitivement NON !

**C'est inédit, le monde agricole est unanimement vent debout contre l'accord UE-Mercosur, dont on ne compte plus les rebondissements dans le processus de ratification.**

Pourtant, cette apparente convergence d'opinions, incarnée dans les étendards de la « souveraineté alimentaire » et de la « concurrence déloyale » brandis par tous les syndicats, cache bien des divergences.

Pour la FNSEA, les JA et la CR, c'est uniquement sur cet accord que porte la critique, car les produits agricoles en jeu (viande bovine, volaille et miel) sont de nature à déstabiliser beaucoup de fermes en France, du fait des conditions de production outre-Atlantique, et malgré la promesse de clauses de sauvegarde bien inopérantes. Pour la Conf', l'opposition aux traités de libre-échange est systématique, car ils sont structurellement prédateurs, de part et d'autre. Personne n'en sort gagnant, à part les agro-industriels, car ces accords encouragent forcément le développement d'une agriculture exportatrice et la monoculture, le tout arrosé de pesticides dangereux, au détriment de la souveraineté alimentaire, de la préservation des ressources et de la biodiversité, de la santé des populations et de la reconnaissance des communautés paysannes et autochtones.



*Mobilisation du groupe local Conf' du Nord Drôme contre l'accord de libre-échange UE-Mercosur, à St-Paul-lès-Romans le 22 novembre 2025.*

Malgré les tentatives de passage en force de la Commission européenne, le dernier vote de l'Assemblée nationale prouve qu'une sortie de l'accord est encore possible. C'est notre responsabilité de ne rien lâcher.

*Margot Jobbé duval, paysanne à Glandage*